



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 090 - 12- 2021 - Direction Cadre de Vie

REHABILITATION DU CHEVET ET LA RESTAURATION DES TOILES DE L' EGLISE DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT

(La commission travaux et aménagement, environnement et agriculture a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents)

Le Maire certifie :

que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 22 DEC. 2021

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 Novembre 2021.

que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents	29
Représentés	04
Excusés	0
Absents	6
Total des votes	33

Le Maire,

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt et Un, le samedi 4 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY —Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA –Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Hans DIJOUX —

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20211222-DEL090122021-DE Date de réception préfecture : 22/12/2021

Le Président informe l'Assemblée que la ville a missionné en 2017 le Cabinet l'Atelier Architectes pour la réalisation d'une étude préalable sur l'église de Saint-Benoît accompagnée de sondages afin d'établir le coût global de la Réhabilitation de l'édifice et de ses abords. L'étude révèle la priorité de la restauration des toiles et du chevet.

En effet, les toiles peintes par l'abbé François MOIROD, illustrant des scènes de la vie de Saint-Benoît, nécessitent une profonde restauration ainsi que des travaux d'étanchéité du chevet afin de la protéger des intempéries.

La Ville, soucieuse de préserver son patrimoine et de sauvegarder notre histoire, a sollicité et obtenu une participation financière exceptionnelle de l'Etat à travers le dispositif de soutien à l'investissement pour 2021, pour la réalisation de cette première tranche de travaux.

Le Président propose à l'Assemblée :

1 - d'approuver le bilan financier prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires M OEU	24 680,00 €	Part Etat (56,50%)	303 610,05 €
Sondages	27 062,50 €	Part DAC Réunion (33,50%)	180 000,00 €
Relevé topographique	12 902,00 €	Part Commune (10,00%)	53 734,45 €
Révision de prix	1 500,00 €		
Total études	66 144,50 €		
Travaux	460 000,00 €	Total Commune (y/c TVA) = 99 408,73 €	
Révision de prix	11 200,00 €		
Total travaux	471 200,00 €		
Total HT	537 344,50 €	Total HT	537 344,50 €
TVA (8.5%)	45 674,28 €	TVA (8.5%)	45 674,28 €
TOTAL TTC	583 018,78 €	TOTAL TTC	583 018,78 €

- de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits auprès de l'Etat à travers le dispositif de soutien à l'investissement pour 2021, pour l'attribution d'une subvention de **303 610,05 €**, soit **56,50%** du montant HT des études et des travaux ;

- 2 - de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits auprès de la DAC de La Réunion dans le cadre du dispositif patrimoine du plan de relance pour 2021, pour l'attribution d'une subvention de **180 000,00 €**, soit **33,50%** du montant HT des études et des travaux ;
- 3 - d'inscrire au budget communal 2022 les crédits nécessaires
- 4 -de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire, SAINT-BENOIT

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20211222-DEL090422021-DE
Date de réception en préfecture : 23/12/2021

Patrice SEELY